



## REUNION DU 7 SEPTEMBRE 2017

Le sept septembre deux mil dix-sept, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain MONTANGON, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 juillet 1884, la séance a été publique.

### Etaient présents :

Messieurs MONTANGON JEANNET FAVRE FERRE BENARD VILLAIN BILLARD  
Mesdames MERLIN-CONCHIN GRES DUTRETEAU LENOIR

### Etaient excusés :

Mr VILLAIN Jean-Marie procuration à Mr FERRE Jean-Marc,  
Mme RODRIGUEZ Nathalie procuration à Mr JEANNET Serge,  
Mme BESSAGUET Annie procuration à Mr HERNANDEZ Jean-Michel,  
Mme LALANDE Stessy procuration à Mr FAVRE Didier

Secrétaire de séance : Mr FERRE Jean-Marc

### 1) EXTENSION DE LA STATION EPURATION DE PORTO

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde sollicite le conseil municipal pour une enquête publique sur le projet d'extension de la station d'épuration de Porto.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité un avis favorable pour le projet de l'extension de la station d'épuration de Porto.

### 2) CONVENTION GIRONDE NUMERIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux Marchés Publics  
Considérant que l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux Marchés Publics permet aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes et que ces derniers ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Considérant qu'une convention constitutive a été élaborée par Gironde Numérique définissant les modalités de fonctionnement du groupement et que cette convention désigne également le président de Gironde Numérique, Pierre DUCOUT, comme coordonnateur du groupement et l'autorise à signer les marchés et accords cadres ainsi que tous les documents y afférents, et à organiser les procédures de mise en concurrence pour le compte des membres du groupement.

Considérant que les statuts de Gironde Numérique lui permet d'être coordonnateur de commandes publiques pour toute catégorie d'achats ou de commande publique se rattachant à ses domaines d'activités et que Gironde Numérique a été missionné pour favoriser le développement des usages du numérique dans les écoles du 1er degré par la mise en place de moyens matériels dédiés par établissement scolaire et moyens mutualisés

Dans ces conditions, je vous propose Mesdames et Messieurs de bien vouloir :

- autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commande auquel participeront les collectivités suivantes : XXXX, XXXXX, XXXX

- accepter les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation

et de la communication pour l'éducation

- accepter que Gironde Numérique soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé, en la personne de Monsieur le Président, Pierre DUCOUT
- autoriser le Président de Gironde Numérique à signer le ou les marchés et accords-cadres au nom du groupement

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la convention.

### **3) ACCORD DE PRINCIPE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le groupement Axione et Bouygues Energie et Service demande l'accord du conseil municipal afin d'installer un local technique de télécommunication rue du Pin Franc à Gauriaguet sur la parcelle WA182 propriété de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité POUR et charge Monsieur le Maire à signer l'accord de principe pour la mise à disposition d'un terrain rue du Pin Franc.

### **4) APPROBATION DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'afin de bénéficier de la Dotation Globale de Fonctionnement dans sa totalité, il est nécessaire de mettre à jour notre longueur de voirie. Plusieurs changements sont intervenus. Echange de voirie avec le Département suite aux travaux de doublement de la RN10 et incorporation des voies de lotissement. Des suppressions et des créations de nouvelles routes suite aux travaux de la LGV sont également intervenues.

En conséquence, un nouveau tableau de classement des voies communales est établi et soumis au vote du Conseil Municipal.

Le tableau sera annexé à la présente délibération et transmis au service compétent. Il est à noter que la nouvelle longueur de voirie communale est de 21kms 112 mètres.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le classement des voies communales

### **5) RENOUVELLEMENT CONTRAT C.A.E**

Vote pour le renouvellement du C.A.E de Dylan

Le dossier sera déposé auprès des services de l'état pour validation.

Vote : 15 voix pour

Monsieur le Maire quitte la séance du conseil municipal à 19 heures 15.

### **6) APPROBATION P.U.P**

Mr JEANNET Serge présente la convention du Projet Urbain Partenarial

Les PLU des communes de Gauriaguet et de Peujard ont défini une zone destinée à recevoir l'installation d'activités dans un secteur dit de la Marquette.

Cette zone a également cette destination dans le SCOT du Cubzaguais.

Si l'accès viaire à la zone est effectif par les aménagements réalisés récemment au sud de celle-ci sur la route départementale N° 248 E4 dans sa partie située immédiatement à l'est de l'échangeur de la RN10 limitrophe, il n'en est pas de même en ce qui concerne les réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

Afin de rendre possible le développement de la zone les parties ont décidé d'établir





une convention de PUP (Projet Urbain Partenarial) de manière à ce que les dits équipements publics puissent être réalisés

VOTE : 2 voix contre  
 : 1 abstention  
 : 11 voix pour

La séance est levée à 20h15

<b>A. MONTANGON</b> Le Maire,	<b>M. JEANNET</b> 1 <sup>er</sup> Adjoint,	<b>Mme RODRIGUEZ</b> 2 <sup>ème</sup> Adjoint,	<b>M. FAVRE</b> 3 <sup>ème</sup> Adjoint,
<b>MME GRES</b> 4 <sup>ème</sup> Adjoint,	<b>M. VILLAIN</b> Conseiller Municipal,	<b>M. HERNANDEZ</b> Conseiller Municipal,	<b>M. BENARD</b> Conseiller Municipal,
<b>M. FERRE</b> Conseiller délégué,	<b>MME DUTRETEAU</b> Conseillère Municipale,	<b>MME MERLIN-CONCHIN</b> Conseillère Municipale,	<b>MME BESSAGUET</b> Conseillère Municipal
<b>MME LALANDE</b> Conseillère Municipale,	<b>M. BILLARD</b> Conseiller Municipal,	<b>MME LENOIR</b> Conseillère Municipale,	